

Où se trouvent les déchèteries
disposant d'une benne meuble
sur notre territoire ?



Rendez-vous sur
www.sudrhone.fr/cartographie



Renseignez-vous au préalable auprès de votre
déchèterie pour connaître les modalités d'accès.



Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous :

Par téléphone : 04 66 59 06 51 / Fax : 04 66 59 15 03

Courriel : contact@sudrhone.fr

Courrier :

Sud Rhône Environnement
3 avenue de la Croix Blanche - BP n°5 - 30301 Beaucaire PDC I

www.sudrhone.fr

éco-mobilier

LES MEUBLES ONT UN NOUVEL AVENIR
ÉCO-ORGANISME AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE

**Savoir Recycler
Ensemble**

**Sud Rhône
Environnement**
SYNDICAT MIXTE



Sud Rhône Environnement regroupe :



*Un nouvel avenir
pour vos meubles !*



Quand ce matelas sera
trop petit pour lui, il fera
un très bon isolant...





AVEC SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT ET LE PROGRAMME ECO-MOBILIER, LES MEUBLES ONT UN NOUVEL AVENIR !

Le Programme Éco-mobilier associe Sud Rhône Environnement, les distributeurs et les fabricants français de mobilier, les acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que les industriels de la collecte et du recyclage.

Financé par l'éco-participation sur les meubles neufs, le Programme Éco-mobilier, agréé par le Ministère de l'Écologie, favorise la réutilisation et le recyclage des meubles usagés.

3 SOLUTIONS POUR RECYCLER VOS MEUBLES USAGÉS...

- Le don à des associations de l'économie sociale et solidaire pour les meubles en état d'usage.
- Les déchèteries partenaires équipées d'une benne Mobilier.
- Les magasins volontaires.

QUE DEVIENNENT LES MEUBLES USAGÉS ?

- **Le recyclage** : Les meubles usagés sont recyclés. C'est une économie de ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- **La production d'énergie** : Les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

Sud Rhône
Environnement
SYNDICAT MIXTE



Programme
éco-mobilier



QUE DÉPOSE-T-ON DANS LA BENNE MOBILIER ?

Tous les meubles ou parties de meubles des particuliers quel que soit le type ou le matériau :

CHAISES



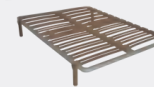
REMBOURRÉS



MEUBLES



LITERIE



CUISINE



JARDIN



NE VONT PAS DANS LA BENNE MOBILIER :

- **Tous les objets de décoration** : encadrements, miroirs, bibelots...
- **Les produits assimilés textile** : rideaux, tapis, oreillers, couettes, coussins...
- **Les équipements techniques de l'habitat** :
 - Menuiseries : portes, fenêtres, volets, cloisons, portails...
 - Revêtements : parquets, moquettes...
 - Éviers, vasques, sanitaires, robinetterie, plomberie...
- **Tous les équipements électriques et électroniques** : lampes, hotte...
- **Les objets de récréation et de loisir** : sièges auto, jouets, balançoires...
- **Les autres équipements d'extérieur** : barbecue, parasol...
- **Le mobilier professionnel** (hôtel, restaurant, camping, collectivités, bureaux, etc.) : racks, étagères de boutique, comptoirs, bars, mobilier de café.

Demandez conseil à votre gardien de déchèterie !